

SOCIÉTÉ ORISHA HEALTHCARE FRANCE

INDEX 2026 D'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'index de l'égalité professionnelle a été instauré par la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Cet index permet aux entreprises d'au moins 50 salariés de mesurer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et de mettre en évidence les points de progression sur lesquels agir quand ces disparités sont injustifiées.

Pour ce faire, il évalue sur 100 points le niveau d'égalité entre les femmes et les hommes en s'appuyant sur 4 critères.

Cet index égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être calculé et publié chaque année au plus tard le 1er mars.

Au sein de la société ORISHA HEALTHCARE FRANCE, l'index 2026 de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est de **82 points sur 100** et se répartit de la façon suivante:

- Écart de rémunération femmes/hommes : 27 points sur 40
- Écart du nombre d'augmentations individuelles : 35 points sur 35
- Nombre de salariées augmentées à la suite de leur congé maternité : 15 points sur 15
- Nombre de femmes/hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations : 5 points sur 10

Plan de progression égalité professionnelle femmes/hommes 2026

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, des objectifs de progression doivent être publiés lorsque les résultats de l'Index de l'Egalité Professionnelle Femmes/Hommes obtenus par l'entreprise sont inférieurs à 85 points. Ces objectifs sont fixés pour les seuls indicateurs pour lesquels l'entreprise n'a pas atteint la note maximale.

La Société est donc tenue de définir des objectifs de progression pour l'indicateur lié aux écarts de rémunération (27/40).

Dans cet indicateur, nous avons identifié que l'écart vient de la catégorie « Ingénieurs et cadres ». En effet, dans cette catégorie nous avons des emplois différents qui correspondent à des rémunérations différentes entraînant un écart dans cette catégorie.

Objectifs de progression :

Sur les 3 prochaines années, l'objectif est de continuer de progresser afin d'atteindre la note de 35/40.

Afin d'atteindre cet objectif, Orisha Healthcare France s'engage à :

- Veiller à l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à l'embauche pour un même travail ou un travail de valeur égale.
- Veiller à l'égalité de traitement salarial entre les femmes et les hommes pour un même travail ou un travail de valeur égale tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise.
- Évaluer régulièrement les politiques de rémunération de l'entreprise pour s'assurer qu'elles sont justes et équitables.
- Assurer le suivi de l'application du principe d'égalité dans l'attribution des augmentations individuelles. Par conséquent, lors de chaque révision salariale périodique, la société établira la moyenne des augmentations individuelles des femmes et des hommes, en s'efforçant de veiller à une cohérence.